

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2022**  
**Séance du 15 juin 2022**

**N° 12**

**Objet : Participation au**  
**financement de l'étude préalable**  
**à la mise en œuvre de solutions**  
**de mobilités solidaires dans le**  
**cadre du projet Solidarité des 4**  
**Rives**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-deux et le quinze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le sept du mois de juin 2022, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick (jusqu'au rapport n° 22), VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Étaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à REGIBAUD Maxime  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Étaient représentés :**

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à MOULARD Damien  
BONDIL Marc a donné pouvoir à FIAERT Claude  
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie  
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à PEREIRA Georges  
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit  
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René  
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (jusqu'au rapport n° 22)  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à PIERI Bernard  
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à KHUN Francis

**Étaient excusés :**

AUZET Guy  
BASSET Françoise  
BENOIT Gérard  
CHABAL CALVI Nadia  
CROZALS Florent  
FLORES Sylvain

GRAVIERE Remy  
ISOARD Christian  
JOUVES Marc  
MAGAUD Marie José  
PAUL Gilles  
PELESTOR Michel

QUENETTE Pascale  
REBOUL Childérie  
RISSO Gilbert  
UGHETTO Wendy

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 17/06/2022**

Application agréée: f.legalite.com

99\_DE-004-200067437-20220616-12\_16062022

**Monsieur PEREIRA Georges, rapporteur, expose ce qui suit :**

En 2019, l'association Secours Catholique a mis en évidence, grâce à une enquête réalisée sur le territoire de la Moyenne-Durance, des besoins non couverts en matière de mobilité. Ce constat est venu conforter l'idée des élus locaux de la nécessité d'agir dans ce domaine.

Depuis 2019, Provence Alpes Agglomération est engagée dans une démarche de réflexion collective pour la mise en œuvre de solutions de mobilités solidaires à l'échelle des 8 communes suivantes : Château-Arnoux-St-Auban, l'Escal, Ganagobie, Malijai, les Méas, Montfort, Peyruis et Volonne.

Par décision conjointe des 8 communes partenaires, cette réflexion s'est matérialisée en décembre 2020 par le dépôt d'un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets de la fondation MACIF « Mobilités solidaires ».

Les 8 communes partenaires ont validé le principe d'une rédaction et d'un dépôt du dossier par le CCAS de la commune de Château-Arnoux-St-Auban.

Le projet a été retenu parmi les 11 lauréats nationaux, bénéficiant ainsi d'une dotation de 14 980 €, ainsi que 15 journées d'accompagnement et d'expertise du CEREMA. Les communes partenaires, réunies en Comité de pilotage le 27/05/2021, ont validé les principes suivants :

- La coordination du projet, ainsi que les recherches de financement, sont portées par le CCAS de la commune de Château-Arnoux St Auban
- Le comité de pilotage est composé comme suit :
  - Un élu de chaque commune concernée
  - Le Vice-Président de Provence Alpes Agglomération délégué aux transports et à la mobilité
  - Un représentant de l'association Secours Catholique
  - La DGS de la commune de Château-Arnoux-St-Auban
  - la Directrice du CCAS de la commune de Château-Arnoux-St-Auban
  - Les acteurs locaux institutionnels et associatifs intéressés au projet, au gré de l'évolution du projet : Point Rencontre, Centre social, MFS, CMS, Croix Rouge, asso A cœur ouvert, etc.

Compte-tenu de la compétence d'organisation des mobilités, portée Provence Alpes Agglomération désignée comme Autorité Organisatrice de Mobilité depuis le 01/01/2017, et dans un objectif d'efficience, d'articulation et de complémentarité, le projet Solidarité des 4 Rives implique les représentants élus et techniciens de l'Agglomération à tous les stades (comités de pilotage et comités de suivi).

L'étude sera transmise dans son intégralité à Provence Alpes Agglomération, afin d'alimenter la réflexion territoriale relative à la mobilité.

L'étude préalable à la mise en œuvre de solutions de mobilités solidaires a fait l'objet d'une procédure de commande publique. A l'issue de la période de publicité (du 07 au 28/02/2022) et de la réception des plis, le comité de pilotage réuni en date du 05/04/2022 a retenu l'association ADRETS comme prestataire.

Le budget et le plan de financement de l'étude préalable ont été établis selon les principes suivants :

- Un poste de dépense relatif à la coordination du projet, porté par le CCAS de Château-Arnoux-St-Auban, calculé sur la base de 60 ½ journées (220h) affectées au projet entre 2019 et 2022, sur la base de 27€/heure.
- une contribution de chacune des communes partenaires au prorata de son nombre d'habitants,
- une contribution de Provence Alpes Agglomération à hauteur de 30% du reste à charge (soit 0.23€/habitant du territoire d'étude (= 17 164 habitants))
- l'arrondi des contributions des communes, permettant l'exonération de la participation de la commune de Ganagobie (représentant 1% de la population du territoire d'étude).

Le plan de financement arrêté est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
Etude préalable (tranche ferme)	22 000 €	FEADER - LEADER	0 €	
		Fondation MACIF	14 980 €	
Frais de coordination	6 000 €	Autofinancement	13 020 €	<i>proposition d'arrondi</i>
		<i>Part P2A 30% de l'AF</i>	<i>3 906 €</i>	<i>3 935 €</i>
		<i>Part CASA 30% du restant</i>	<i>2 729 €</i>	<i>2 730 €</i>
		<i>Part Malijai 12% du restant</i>	<i>1 049 €</i>	<i>1 050 €</i>
		<i>Part l'Escale 8% du restant</i>	<i>738 €</i>	<i>740 €</i>
		<i>Part Volonne 10% du restant</i>	<i>876 €</i>	<i>880 €</i>
		<i>Part Peyruis 17% du restant</i>	<i>1 518 €</i>	<i>1 520 €</i>
		<i>Part Les Mées 22% du restant</i>	<i>1 983 €</i>	<i>1 990 €</i>
		<i>Part Ganagobie 1% du restant</i>	<i>51 €</i>	<i>0 €</i>
		<i>Part Montfort 2% du restant</i>	<i>171 €</i>	<i>175 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>28 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 000 €</b>	<b>28 000 €</b>

La participation de Provence Alpes Agglomération à la réalisation de l'étude n'emporte pas le financement des actions qui en découleraient.

Il vous est proposé :

- d'approuver le montant de la contribution financière de Provence Alpes Agglomération, d'un montant de 3 935 € à verser au CCAS de la commune de Château-Arnoux St Auban ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tous documents relatifs au projet ;
- de donner pouvoir à Madame la Présidente ou à son représentant pour prendre toutes des mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 17/06/2022

Application arrêté f. legalis.com

99\_DE-004-200067437-20220615-12\_15062022